

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce IV

Plan de zonage n°2

Plan 2

Échelle : 1/1 500

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIPTION	ARRET DE PROJET	APPROBATION
Elaboration	20/06/2014	31/03/2017	09/04/2018 Elaboration d'un document d'urbanisme - 1450000

Bureau d'études
PARCOURS
27 rue de l'Abreuvoir - 79 500 MELLE - Tel : 05.49.27.05.12
Fax : 05.49.27.05.29 - E-mail : contact@parcours-ingenierie.fr

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Limite de secteur
- Zone urbaine**
 - U Secteur Urbain
 - UL Secteur Urbain à vocation de loisirs
- Zone à urbaniser**
 - 1AUh Secteur À Urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- Zone agricole**
 - A Secteur Agricole
- Zone naturelle**
 - N Secteur Naturel et forestier

• Espaces boisés classés (Article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou isolé
- Route des Chaudrons
- Boisement

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Chemin de randonnée
- Patrimoine bâti
- Site historique

• Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie
- Mare

• Autres données à portée réglementaire

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Site d'activité agricole et périmètre de 50 mètres dans le cadre du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) (Article L.111-3 du Code Rural et de la Pêche maritime et Arrêté Préfectoral n°79-ASS/5452 du 31 Décembre 1979 modifié)
- Périmètre de 100 mètres autour des ouvrage épuratoires
Zone non-aedificandi de 100 mètres définie en application de l'article R.151-31-2 du Code de l'Urbanisme

SERVITUDES D'URBANISME

- Emplacement réservé (Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
La liste complète et détaillée est donnée en pièce IV du dossier de PLU

GESTION DES RISQUES

- Cavité souterraine, risque d'affaissement

ÉLÉMENTS DONNÉS À TITRE INFORMATIF

- Construction réalisée
- PC Permis de construire déposé
- CU Certificat d'urbanisme déposé
- Espace à dominante humide
Prélocalisation effectuée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

